



Fiche de traitement : Gestion des atteintes aux biens et aux personnes, des accidents et du contentieux : N° 04 - 4 – 16/11/2018

Traitement	Gestion des atteintes aux biens et aux personnes, des accidents et du contentieux
-------------------	---

Acteurs

Responsable du traitement	Tisséo Voyageurs 4 impasse Paul Mesplé 31 081 Toulouse CEDEX 1 Tél : 05 62 11 26 11
Délégué à la Protection des Données	Tisséo Voyageurs - Délégué à la Protection des Données - 4 impasse Paul Mesplé 31 081 Toulouse CEDEX 1 – France – Tél : 05 62 11 26 11
Représentant	Directeur Général
Responsable(s) conjoint(s)	Sans objet
Service(s) chargé(s) de la mise en œuvre	Service Juridique, Contentieux et Assurances
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès et coordonnées	Responsable du service Juridique, Contentieux et Assurances TISSEO Voyageurs – Service Relations Clients A l'attention du Responsable du service Juridique, Contentieux et Assurances 4 impasse Paul Mesplé 31081 Toulouse CEDEX 1 contact@client.tisseo.fr

Relations avec la personne concernée

Modalités de recueil du consentement lorsque nécessaire	Sans objet (art7, c traitement nécessaire au respect d'une obligation légale et f intérêt légitime)
Modalités d'information	Registre des traitements consultable sur le site internet TISSEO et à l'accueil du siège TISSEO, sis 4 impasse Paul Mesplé à Toulouse Documents de support à la collecte initiale : constat amiable, carte contact Clauses d'informations contenues lors du premier échange de correspondance avec la personne concernée.
Modalités d'exercice des droits d'accès	Demande à adresser : <ul style="list-style-type: none">- par courrier à : TISSEO Voyageurs, service Relations Clients, A l'attention du Responsable du service Juridique, Contentieux et Assurances 4 impasse Paul Mesplé, 31081 Toulouse cedex1- ou par courriel à : contact@client.tisseo.fr

Finalités

Finalité principale	Gestion des atteintes aux biens et aux personnes, des accidents et du contentieux
Détail des finalités du traitement	<ul style="list-style-type: none">○ Gestion des réclamations○ Gestion des recours○ Gestion des indemnisations (accidents matériels et corporels)○ Gestion des dossiers agressions des agents TISSEO○ Suivi amiable et judiciaire des atteintes aux biens et aux personnes, des accidents et du contentieux○ Recouvrement de créances <p>Autres finalités :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Gestion de la Prime d'incitation à la bonne conduite○ Actions correctives en formation des conducteurs○ Suivi accidentologie et sinistralité des agents○ Suivi d'activités du service (portefeuille gestionnaires...)○ Statistiques



Fiche de traitement : Gestion des atteintes aux biens et aux personnes, des accidents et du contentieux : N° 04 - 4 – 16/11/2018

Personnes concernées par le traitement

Catégorie	Description
Externe	Les tiers victimes, les tiers responsables, les mis en cause, les témoins, les clients, les représentants et les civilement responsables
Interne	Les salariés victimes, les salariés responsables, les salariés mis en cause, les salariés témoins, les rapporteurs internes

Données personnelles traitées

Catégorie	Description	Origine collecte	Délai d'effacement
Etat civil, identité, données d'identification, images...	nom, prénom, adresse, téléphones, sexe, date de naissance, n° immatriculation du véhicule, photos, matricule salarié TISSEO	Personne concernée par la donnée, assureurs, organismes sociaux, SIRH, SIEM, Rapports d'incidents sûreté, Décisions de justice	Après clôture des dossiers, les données sont conservées dans les délais suivants : o 1 an pour les dossiers d'atteinte aux biens et aux personnes o 3 ans pour les dossiers accidents matériels
Vie personnelle (habitudes de vie, situation familiale, etc.)	Situation familiale, activités sportives et de loisirs, catégories socio-professionnelles	Personne concernée par la donnée, assureurs, organismes sociaux, Décisions de justice, SIRH, SIEM, Rapports d'incidents sûreté	o 10 ans pour les dossiers accidents corporels A l'issue de ces délais, une anonymisation des données accompagnée d'une suppression des documents joints est effectuée.
Informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, situation fiscale, etc.)	Revenus, Indemnités journalières, aides sociales, déclarations fiscales, Prime d'Incitation à la Bonne Conduite (PIBC)	Personne concernée par la donnée, assureurs, organismes sociaux, employeurs, Décisions de justice	Outre les règles rappelées ci-dessus, un traitement spécifique est mis en œuvre pour les données accidentologie et sinistralité des agents. Ces données ne sont plus accessibles à partir de la
Données de connexion (adresse IP, logs, etc.)	Sans objet		
Données de localisation (déplacements, données GPS, GSM, etc.)	Sans objet		



Fiche de traitement : Gestion des atteintes aux biens et aux personnes, des accidents et du contentieux : N° 04 - 4 – 16/11/2018

Données sensibles	Description	Origine collecte	
			fiche agent, 3 ans après la survenance du sinistre.
Données révélant l'origine raciale ou ethnique	Sans objet		
Données révélant les opinions politiques	Sans objet		
Données révélant les convictions religieuses ou philosophiques	Sans objet		
Données révélant l'appartenance syndicale	Sans objet		
Données génétiques	Sans objet		
Données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique	Sans objet		
Données concernant la santé	Description blessures, traitement médical, état antérieur, conclusions d'expertise	Personne concernée, assureurs, Expert médical, organismes sociaux, SIEM, Décisions de justice	Après clôture des dossiers, les données sont conservées pendant 10 ans pour les dossiers accidents corporels et pendant 1 an pour les dossiers d'atteinte aux personnes
Données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle	Sans objet		
Données relatives à des condamnations pénales ou infractions	Nature d'infraction, peines	Décisions de justice	Après clôture des dossiers, les données sont conservées dans les délais suivants : o 1 an pour les dossiers d'atteinte aux biens et aux personnes o 3 ans pour les dossiers accidents matériels o 10 ans pour les dossiers accidents corporels
Numéro d'identification national unique (NIR pour la France)	oui	Personne concernée, assureurs, organismes sociaux, SIRH	Après clôture des dossiers, les données sont conservées pendant 10 ans pour les dossiers



Fiche de traitement : Gestion des atteintes aux biens et aux personnes, des accidents et du contentieux : N° 04 - 4 – 16/11/2018

			accidents corporels et pendant 1 an pour les dossiers d'atteinte aux personnes
--	--	--	--

Destinataires

Catégorie	Données concernées
Direction Juridique, Contentieux et assurances : Collaborateurs service contentieux	Nom, prénom, adresse, téléphones, sexe, date de naissance, n° Immatriculation du véhicule, photos, situation familiale, activités sportives et de loisirs, catégories socio-professionnelles, matricule salarié TISSEO PIBC, données relatives à des condamnations pénales ou infractions, Numéro d'identification national unique, Décision de justice
Direction Juridique, Contentieux et assurances : Gestionnaires sinistres corporels et supérieurs hiérarchiques	Nom, prénom, adresse, téléphones, sexe, date de naissance, n° Immatriculation du véhicule, photos, situation familiale, activités sportives et de loisirs, catégories socio-professionnelles, matricule des salariés TISSEO PIBC, données relatives à des condamnations pénales ou infractions, Numéro d'identification national unique, Revenus, Indemnités journalières, aides sociales, déclarations fiscales, description blessures, traitement médical, état antérieur, conclusions d'expertise, Décision de justice
Autres Directions de TISSEO : (service sécurité, formation, managers)	Nom, prénom, sexe, âge, matricule et fonction des salariés TISSEO, PIBC, Décision de justice
Assureurs, avocats, Fonds de garantie (SARVI, CIVI, FGAO)	Nom, prénom, adresse, téléphones, sexe, date de naissance, n° Immatriculation du véhicule, photos, situation familiale, activités sportives et de loisirs, catégories socio-professionnelles PIBC, données relatives à des condamnations pénales ou infractions, Numéro d'identification national unique, Revenus, Indemnités journalières, aides sociales, déclarations fiscales, description blessures, traitement médical, état antérieur, conclusions d'expertise, Décision de justice
Organismes sociaux	Nom, prénom, adresse, téléphones, sexe, date de naissance, n° Immatriculation du véhicule, photos, situation familiale, activités sportives et de loisirs, catégories socio-professionnelles, données relatives à des condamnations pénales ou infractions, Numéro d'identification national unique, Indemnités journalières, description blessures, traitement médical, état antérieur, conclusions d'expertise, Décision de justice
Experts médicaux	Nom, prénom, adresse, téléphones, sexe, date de naissance, n° Immatriculation du véhicule, photos, situation familiale, activités sportives et de loisirs, catégories socio-professionnelles, Numéro d'identification national unique, Revenus, Indemnités journalières, aides sociales, description blessures, traitement médical, état antérieur, conclusions d'expertise,
Experts assurance	Nom, prénom, adresse, téléphones, sexe, date de naissance, n° Immatriculation du véhicule, photos, situation familiale, activités sportives et de loisirs, catégories socio-professionnelles, Numéro d'identification national unique, Revenus, Indemnités journalières, aides sociales, description blessures, traitement médical, état antérieur, conclusions d'expertise
Huissiers	Nom, prénom, adresse, téléphones, sexe, date de naissance, n° Immatriculation du véhicule, photos, situation familiale, catégories socio-professionnelles, données relatives à des condamnations pénales ou infractions, Décision de justice, Revenus



Fiche de traitement : Gestion des atteintes aux biens et aux personnes, des accidents et du contentieux : N° 04 - 4 – 16/11/2018

Mesures de sécurité

Mesures de sécurité techniques	Cf charte informatique et politique générale de sécurité des systèmes d'information. L'accès à l'outil est nominatif, authentifié et sécurisé. Connexion possible uniquement à partir des ordinateurs installés sur le réseau TISSEO. Les droits d'accès aux informations traitées sont différents selon les profils d'utilisateurs. Le traitement relatif à l'anonymisation des données personnelles est en cours.
Mesures de sécurité organisationnelles	Cf charte informatique et politique générale de sécurité des systèmes d'information. Contrat de travail (des salariés de la Direction) assorti d'une clause de confidentialité Armoires de dossiers fermées à clés.

Transfert hors Union Européenne

Finalité du transfert	Sans objet
Catégories de personnes concernées	Sans objet
Nature de données transférées	Sans objet
Catégories de destinataires du transfert (filiale, prestataire, etc.)	Sans objet
Nature des traitements opérés chez le destinataire	Sans objet
Pays d'établissement et garantie permettant d'encadrer le transfert	Sans objet
Lien vers le doc	Sans objet

Risques

Niveau de vraisemblance et de gravité pour l'ensemble des risques liés au traitement (confidentialité, intégrité, disponibilité)		Confidentialité	Intégrité	Disponibilité
	Gravité	3	2	2
	Vraisemblance	2	2	2
1 : Négligeable ; 2 : Limité ; 3 : Important ; 4 : Maximal Si élevé, lien vers l'analyse de risque réalisée :				

Régime juridique applicable	Délibération n°2012-009 du 12 janvier 2012/Mise au registre
Sous-traitance d'une activité	Maintenance du Progiciel

Date de mise en œuvre	
Mise à jour (dates et objet)	24/11/2010, préparation de la demande d'autorisation à la CNIL. 22/02/2011, définition des durées de conservation et finalisation de la préparation de la demande d'autorisation à la CNIL. 27/05/2011, réponses à la CNIL dans le cadre de son traitement de la demande d'autorisation (DT 1490729). 17/11/2011, nouvelles réponses avec actualisation et apport de précisions à la CNIL suite aux nouvelles questions posées 24/01/2012, autorisation de la CNIL 12/12/2016, mise à jour dans le cadre de la mise en œuvre de Legal Suite 16/11/2018, mise à jour /conformité RGPD